

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_18

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Etaient présents :

**Tarifs
complémentaires
pour des ateliers
Arts plastiques
au SVAC**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX (Départ à 20h54) - Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM - Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER - Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Et que la convocation avait été faite le

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO - Michel CONANEC Colette GARRIGUES – Alain DESMARS

30 mars 2022

Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de ses missions, le SVAC structure une programmation culturelle par saison et développe la pratique des arts plastiques. En complément des actions existantes, le SVAC propose une nouvelle formule d'ateliers à la carte pour permettre au plus grand nombre de s'initier aux arts plastiques. La commission culture en date du 24 mars 2022 a procédé à l'étude des tarifs afin d'en actualiser la base pour :

- Que les tarifs des nouveaux ateliers à la carte soient en adéquation avec les tarifs déjà en vigueur pour les ateliers arts plastiques approuvés en juin 2020.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

SLOW

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_18-DE

Aussi, il est proposé de rajouter la grille de tarification suivante au Conseil municipal :

Stages arts plastiques à la carte	Adultes	30 € pour un jour
	Adultes	15 € la demi-journée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission culture en date du 24 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver les tarifs proposés. Les recettes sont encaissées dans la régie de service du Centre Culturel et imputées à l'article 7062-312-svac312art (redevances et droits à caractère culturel),
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Préfet le :
Reçu en préfecture le 19/04/2022 Préfet le :
Affiché le 19/04/2022 le : **SLOW**
Public affiché le :
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_18-DE